Aide aux travailleurs indépendants et aux artistes

Release Date: déc 30, 2024 **Release Number: 028**

Si vous êtes travailleur indépendant, la FEMA peut vous fournir des fonds pour réparer ou remplacer les outils et équipements endommagés par la catastrophe et nécessaires à votre travail. Cette aide s'adresse à un large éventail de demandeurs, notamment les agriculteurs, les artistes, les musiciens, les mécaniciens et bien d'autres professions.

Outils professionnels éligibles

Les outils professionnels sont des outils et des équipements nécessaires à l'exercice d'une activité indépendante ou non fournis par un employeur mais nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. Voici quelques exemples d'outils essentiels:

- Ordinateurs nécessaires à un employeur ou à un travailleur indépendant lorsque vous êtes responsable du remplacement de l'ordinateur. Technologie et équipement impliqués dans la création artistique, musicale, photographique, etc.
- Outils et équipements tels que les outils électriques, les tracteurs, les charrues, les semoirs, les planteurs, les moissonneuses, les pulvérisateurs, les presses à foin, les véhicules utilitaires, les tondeuses à gazon, etc.
- Matériel artistique, peinture, pinceaux, toile, argile, instruments de musique, outils théâtraux tels que planchers mobiles, draperies, maquillage, costumes, ainsi que matériel de sonorisation et d'éclairage.
- Les uniformes nécessaires au travail lorsque vous êtes responsable du remplacement des uniformes.

Cette aide peut être accordée si les objets ont été endommagés par la catastrophe, si vous ne disposez pas d'un autre objet en état de marche pouvant répondre à ce besoin et si la perte de l'objet n'a pas été couverte par l'assurance.

Documentation nécessaire

Pour pouvoir bénéficier de l'aide aux travailleurs indépendants, vous devez fournir des documents prouvant que vous êtes un travailleur indépendant, tels que des documents relatifs à la déclaration d'impôts fédérale, et répondre aux critères généraux d'éligibilité à l'aide de la FEMA.

Les survivants indépendants doivent fournir à la FEMA les documents suivants:

- Documents d'assurance pour toutes les couvertures et prestations potentielles.
- Des reçus détaillés ou des estimations pour la réparation ou le remplacement des articles demandés.
- Une déclaration écrite expliquant que les articles sont nécessaires à l'exercice d'une activité indépendante.

Pour savoir si vous êtes éligible, adressez-vous à la FEMA:

- Visitez le site disasterassistance.gov/.
- Télécharger l'application FEMA pour les appareils mobiles.
- Appelez la ligne d'assistance de la FEMA au 800-621-3362 tous les jours de 7 heures à minuit. ET. L'aide est disponible dans la plupart des langues. Si vous utilisez un service de relais, tel qu'un relais vidéo (VRS), un téléphone sous-titré ou un autre service, donnez à la FEMA le numéro de ce service.
- Visitez n'importe quel centre de récupération en cas de catastrophe. Pour connaître les heures d'ouverture et les adresses, visitez en ligne le localisateur de DRC: fema.gov/drc.

Pour obtenir une vidéo accessible sur la manière de demander de l'aide, rendez-vous en ligne à l'adresse suivante : Trois façons de s'inscrire à l'aide de la FEMA en cas de catastrophe.

Plusieurs organisations sont prêtes à aider les arts culturels à se remettre d'une catastrophe. Un webinaire gratuit est organisé : introduction à la préparation aux situations d'urgence pour les organisations des arts du spectacle, le 14 janvier à 14 heures. Inscrivez-vous sur Webinars – Performing Arts Readiness. Cliquez sur les liens suivants pour plus d'informations:

Groupe de travail national sur l'urgence du patrimoine

Prêts aux sinistrés de l'administration américaine des petites entreprises

L'administration américaine des petites entreprises (SBA), partenaire fédéral de la FEMA pour la reprise après sinistre, peut également apporter son aide. Les candidats peuvent déposer leur demande en ligne et obtenir des informations supplémentaires sur l'assistance en cas de catastrophe à l'adresse SBA.gov/disaster. Cinq centres sont actuellement ouverts en Caroline du Nord du lundi au vendredi : 9 h à 18 h et le samedi : 9 h à 14 h. Des informations sur les prêts en cas de catastrophe et des formulaires de demande peuvent être obtenus en visitant un centre de récupération en cas de catastrophe ou en appelant le centre de service à la clientèle de la SBA au 800-659-2955.